

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION CENTRALE DE LA GESTION
DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

du 21/03/1985
SECRET N° 85/325 /MTERFHS/DGFP/DCGPCE/
2103/6/10

Portant reclassement et nomination de
Madame KOLOLO née BOUANGA KALOU Faus-
tine des cadres de la catégorie A,
hiérarchie II des Services Sociaux
(Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 76/84 du 7/12/84 portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23/8/84 portant modification de cer-
taines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi n° 45/62 du 3/2/62 portant statut général
des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté n° 2087/EP du 21/6/1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 59/23/EP du 30/01/59 fixant les con-
ditions d'intégration dans les cadres des catégories B,C,D,E des
Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

D.G.B.

Vu le décret n° 62/130/EP du 9/5/62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/195/EP du 5/7/62 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;

Vu le décret n° 62/197/EP du 5/7/62 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3/2/
62 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/198/EP du 5/7/62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 67/50/EP-BE du 24/2/67 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de
carrière et reclassements notamment au son article 1er et 2 ;

D.C.F.

Vu le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/EP du 5/7/62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 80/630 du 27/12/1980 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat ;

Vu le décret n° 84/358 du 15/8/84 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/356 du 8/8/84 portant nomination
du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/360 du 20/8/84 portant organisation
des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

Vu le Rectificatif n° 84/923 du 19/10/84 au décret
n° 84/358 du 15/8/84 portant nomination des Membres du Gouvernement

Vu le décret n° 64/165 du 22/5/64 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement ;

Vu la lettre n° 1250/MER-DGAS-DPAA-SI-11 du 14/12/83
du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives trans-
mettant le dossier de l'intéressé ;

Vu l'arrêté n° 9003/MER-DGAS-DPAA-SI-11 du 23/09/1982
portant promotion des fonctionnaires des cadres de la catégorie
A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) au titre de
l'année 1980 de la République Populaire du Congo ;

Vu la demande de l'intéressée ;

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n°64/165 du 22.5.64 susvisé, Madame KOLOLO née BOUANGA KALOU Faustine, Institutrice Principale de 6° échelon indice 1090 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, titulaire de la Licence Es-Sciences de l'Education et du Certificat d'Aptitude à l'Inspection de l'Enseignement Primaire (Session 1981) délivrés par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, est reclassée à la catégorie A Hiérarchie I et nommée au grade d'Inspecteur de l'Enseignement Primaire de 4° échelon indice 1110.
ACC: néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 1er Octobre 1981, date effective de reprise de service de l'intéressée à la rentrée scolaire 1981-1982, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où lésion sera./-

Par le Premier Ministre, BRAZZAVILLE, le 21 /03/1985

Le Ministre de l'Enseignement
Fondamental et de l'Alphabétisation

Bernadette BAYONNE.-

Ange Edouard POUNGUZ.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publi-
que et de la Prévoyance Sociale,

Bernard CCMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGFP/DCPCE 3
- D.G.B. 3
- D.C.F. 2
- SGCM/BC 2
- MEEH/DPAA 3
- DOSSIER 3
- Intéressée..... 1.-